

Mission d'étude régionale Enseignements artistiques et territoires en Languedoc-Roussillon

État des lieux départemental de l'enseignement du théâtre en Lozère

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication DRAC Languedoc-Roussillon
- de la Région Languedoc-Roussillon en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude éxécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Supervision scientifique:

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez











SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	1
Preambule	1
Methodologie	2
Typologie des structures	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE	3
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT	3
1. Taux de réponses à l'étude	3
2. Statut des structures	
3. Photographie des structures d'enseignement	5
a) Photographie régionale	
b) Photographie départementale	
c) Cartographie départementale	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves	8
4. Les infrastructures	9
a) Activité de la structure	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles	
c) Accueil des personnes à mobilité réduite	11
B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	
1. Les élèves	12
Répartition des élèves « Communes – Extérieurs »	12
2. Les disciplines	13
3. Cursus des enseignements – Cycles d'étude	14
a) Outils de concertation et de vie de la structure	14
b) Cursus des élèves	
c) Répartition des élèves par types d'actions	16
4. Les équipes	
a) Fonction du responsable pédagogique	
b) Statut des enseignants-intervenants	
c) Qualification des enseignants-intervenants	
d) Répartition par tranches d'âge	
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants	
5. Tarifs • Budgets	
a) Tarifs par types de structures	
b) Répartition des recettes de fonctionnement	
C - LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES — LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusi	
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets	;
artistiques et pédagogiques	24
3. Liens avec l'Education nationale	25
III- CONCLUSION	26
GLOSSAIRE	28

I- INTRODUCTION

Préambule

Le Département de la Lozère compte 75 500 habitants dont 21,4 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE – Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement du théâtre a pour relais départemental l'Adda. Scènes croisées.

Sur son territoire se trouve une école agréée, l'école départementale de Lozère qui n'enseigne pas le théâtre.

Il n'y a pas d'école contrôlée en Lozère (Conservatoire National de Région ou École Nationale).

L'état des lieux de l'enseignement du théâtre qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

- « ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».
- « ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».
- « ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».
- « ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement de l'art dramatique par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de la Lozère dans l'élaboration de son volet « Théâtre » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

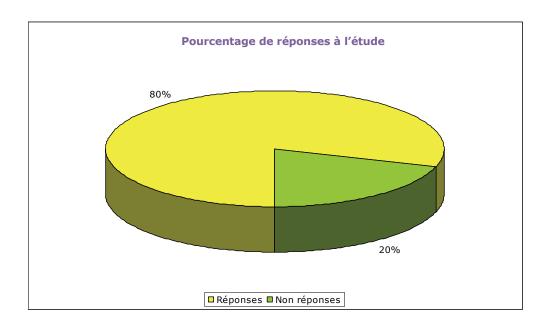
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquence, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Equipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique théâtrale.

II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE

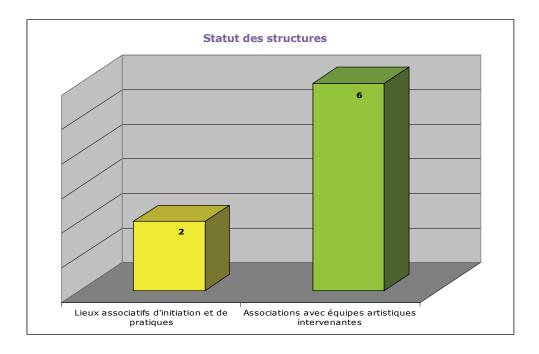
A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponses à l'étude



8 structures sur les 10 identifiées en Lozère ont participé à l'étude.

2. Statut des structures



L'école départementale agréée n'enseigne pas l'art dramatique.

Il n'existe pas d'enseignement public du théâtre en Lozère.

3. Photographie des structures d'enseignement

a) Photographie régionale

228 structures concernées

sur 92 structures ayant répondu à l'étude :

- \rightarrow 4 925 élèves
- → 186 postes d'enseignantsintervenants
- ightarrow 821 heures d'enseignement

3 écoles contrôlées :

- →176 élèves
- →14 postes
 d'enseignantsintervenants
- →113 heures
 d'enseignement

- 4 écoles agréées « théâtre » :
- →117 élèves
- →8 postes
 d'enseignantsintervenants
- →43 heures
 d'enseignement

3 écoles publiques non contrôlées :

- →93 élèves
- →3 postes
 d'enseignantsintervenants
- →36 heures d'enseignement

22 lieux d'initiation et de pratiques associatifs et privés :

- →983 élèves
- →42 postes d'enseignantsintervenants
- →132 heures d'enseignement

60 équipes artistiques intervenantes associatives :

- \rightarrow 3 556 élèves
- →119 postes
 d'enseignantsintervenants
- →497 heures d'enseignement

b) Photographie départementale

10 structures concernées

sur 8 structures ayant répondu à l'étude :

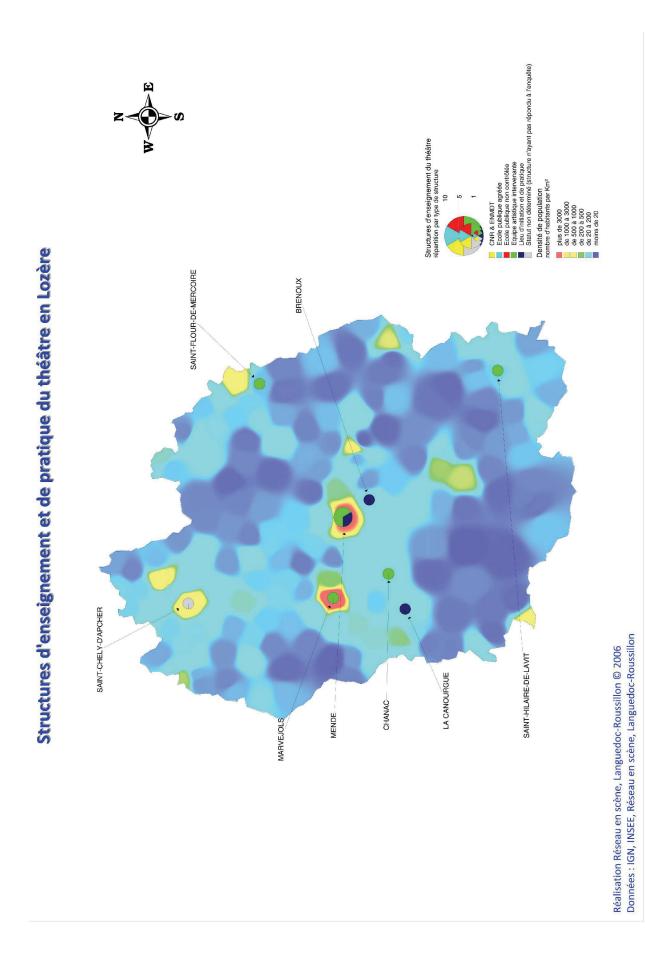
- → 1 099 élèves
- → 12 postes d'enseignantsintervenants
- → 62 heures d'enseignement

Pas d'école contrôlée Pas d'école agréée « Théâtre » Pas de structure publique non contrôlée

- 2 lieux d'initiation et de pratiques :
- → 58 élèves
- → 2 postes d'enseignantsintervenants
- → 8 heures d'enseignement

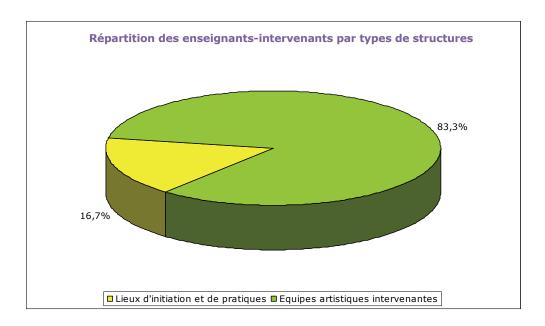
6 équipes artistiques intervenantes :

- → 1 041 élèves
- → 10 postes d'enseignantsintervenants
- 54 heuresd'enseignement



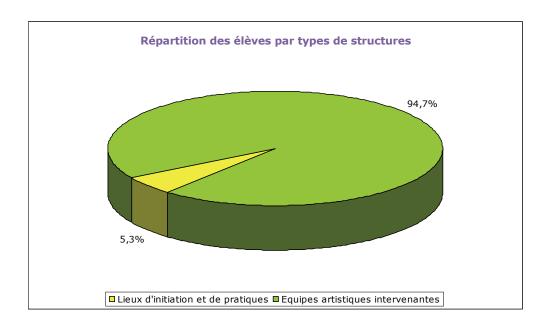
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



Il y a en général un intervenant par structure.

e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



Les lieux d'initiation et de pratiques accueillent des effectifs de moins de 40 élèves, les équipes artistiques intervenantes touchant, pour 50 % d'entre elles, plus de 100 élèves.

Une équipe artistique déclare plus de 600 pratiquants. Ces interventions sont plus ou moins régulières et varient d'une année sur l'autre, selon les projets notamment en lien avec le milieu scolaire.

4. Les infrastructures

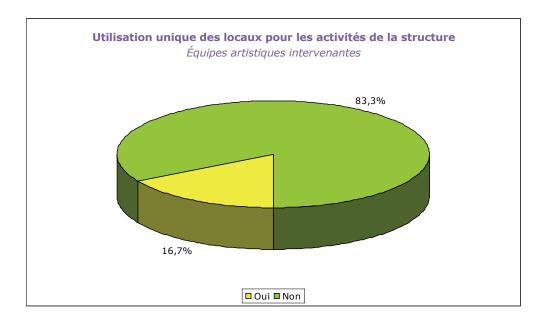
a) Activité de la structure

Extrait du Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture – DMDTS :

« ...l'importance de la mise à disposition d'au moins une salle à usage exclusif... le module idéal d'espace nécessaire peut être estimé à environ 100 m^2 pour une classe de 25 élèves... ».

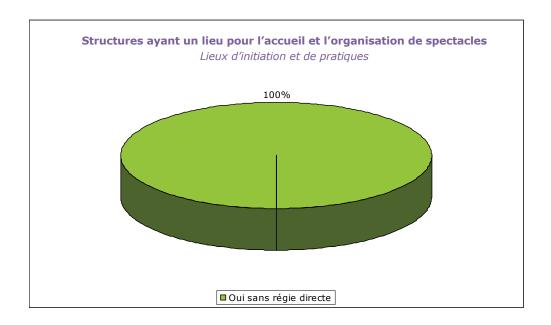


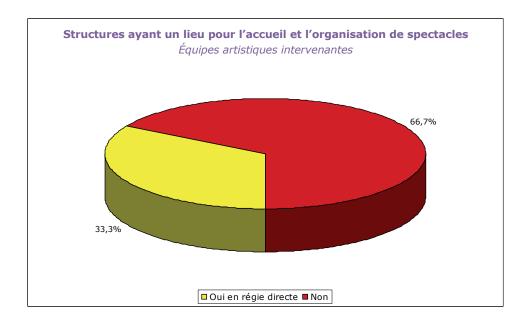
Les salles de travail vont de 120 à 165 m² et ne possèdent pas d'équipements particuliers.



Les lieux d'interventions vont de 56 à 120 m². 2 équipes disposent de salles équipées de plateaux, gradins et coulisses. Enfin, la structure qui touche le plus grand nombre d'élèves (plus de 600) n'a pas de lieux propres et intervient « à la demande ».

b) Lieux permettant la présentation de spectacles



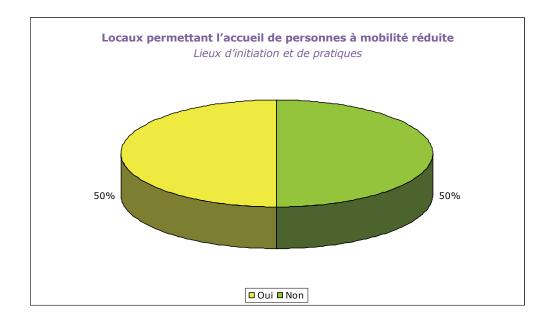


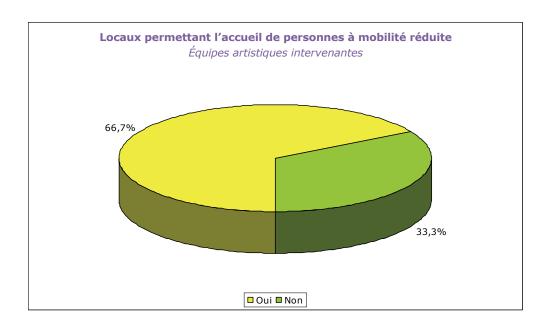
Les créations et spectacles sont organisés, dans une très grande majorité, dans des salles municipales : salles des fêtes, salles polyvalentes...

Deux « Equipes artistiques intervenantes », sur Marvejols et Saint-Flour-de-Mercoire ont des espaces en régie directe, avec des jauges de 65 et 140 places.

c) Accueil des personnes à mobilité réduite

<u>A noter</u>: Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.

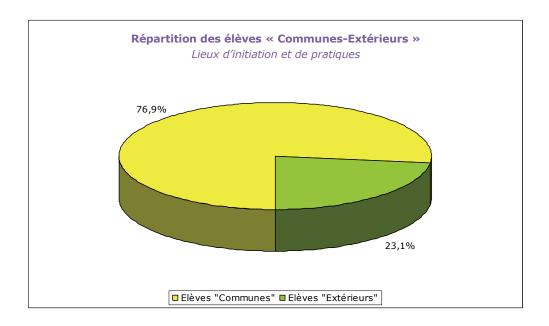




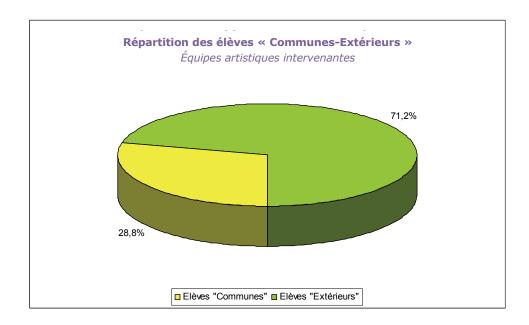
B - L'offre d'enseignement

1. Les élèves

Répartition des élèves « Communes – Extérieurs »

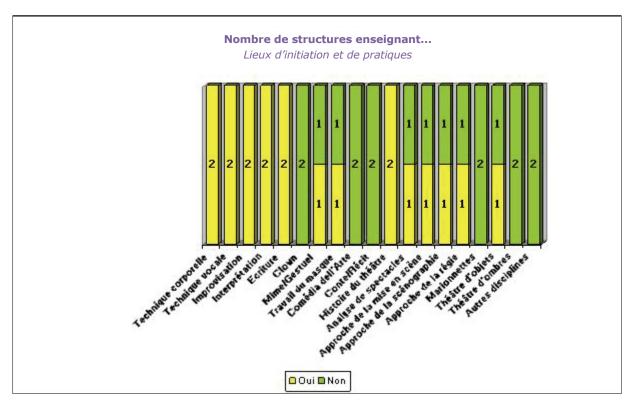


Ce graphique correspond à la situation d'une seule structure, la deuxième ne nous ayant pas fourni d'éléments chiffrés.

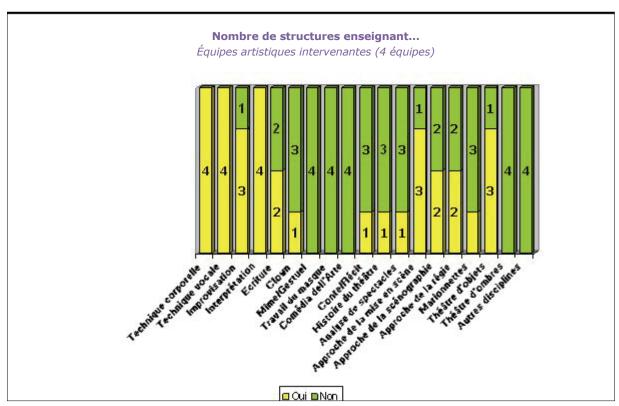


Le déséquilibre en faveur des « extérieurs » est dû à une structure qui aurait 90 % d'inscrits extérieurs à la commune-centre. Cette structure, qui propose des ateliers essentiellement en milieu scolaire, s'inscrit dans une volonté de toucher un large territoire.

2. Les disciplines



On se trouve ici dans une approche globale du théâtre avec des ateliers où est abordée une très large palette de disciplines.



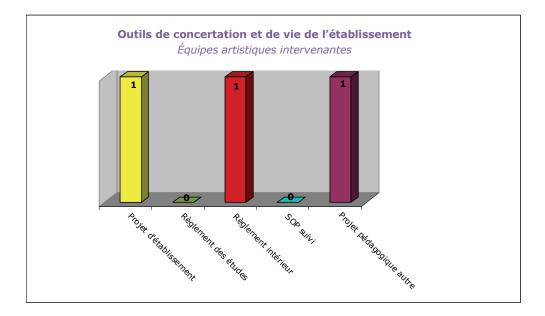
On observe une offre qui correspond à l'attente des publics en termes de pratiques. Cependant, la culture générale théâtrale est peu abordée.

3. Cursus des enseignements - Cycles d'étude

a) Outils de concertation et de vie de la structure

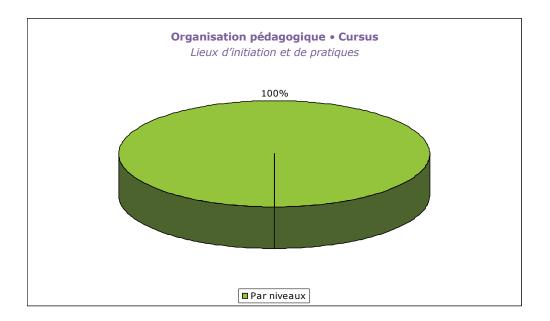
Les lieux d'initiation et de pratiques n'ont pas mis en place d'outils références comme projet d'établissement, règlements des études et intérieur...

Ils ne suivent pas le Schéma d'Orientation Pédagogique (SOP) du Ministère de la Culture-DMDTS.

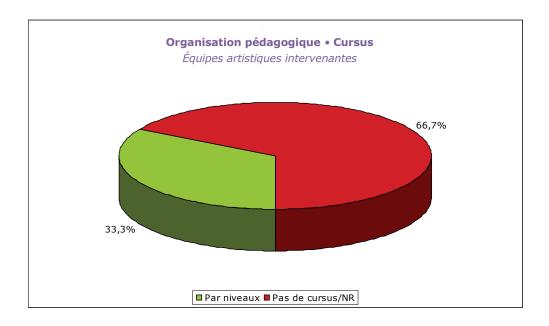


La question posée est l'accompagnement qu'il faudrait mettre en place auprès des acteurs du territoire sur la question du projet, des objectifs et des contenus de l'enseignement.

b) Cursus des élèves

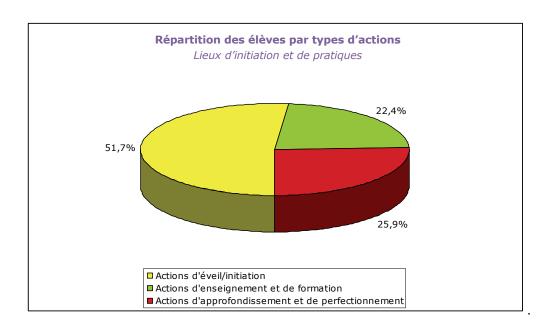


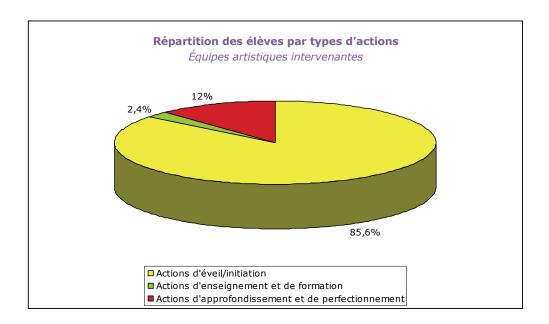
Le fonctionnement repose plus sur une organisation par tranches d'âge.



Une équipe artistique sur Marvejols a permis à certains de ses élèves de s'orienter sur une poursuite de leurs pratiques au sein de structures contrôlées (plus particulièrement au CNR de Clermont-Ferrand). Cependant, l'aspect financier peut être un frein au développement et à la pérennisation de l'offre d'enseignement pour ces ateliers.

c) Répartition des élèves par types d'actions





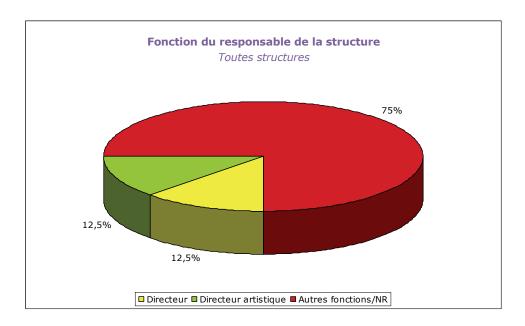
Nous sommes ici sur des graphiques qui correspondent aux déclarations des structures.

L'éveil au théâtre est prédominant sur le territoire avec un manque de continuité entre éveil, enseignement et perfectionnement.

L'absence d'une offre d'enseignement en théâtre au sein de l'école agréée et d'articulation avec des écoles contrôlées (CNR de Montpellier, ENMDT de Nîmes...) ne permet pas aujourd'hui d'assurer une réelle continuité de l'enseignement, de l'éveil à une formation professionnelle initiale.

4. Les équipes

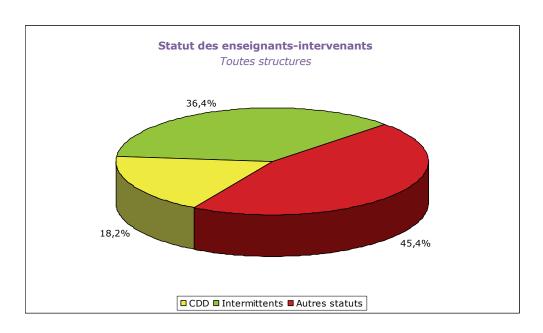
a) Fonction du responsable pédagogique



Les directeurs en présence sont des responsables de structures pluridisciplinaires (associations socioculturelles). Il n'existe pas de directeur d'écoles de théâtre notamment en raison du faible volume d'activité (un intervenant pour une activité).

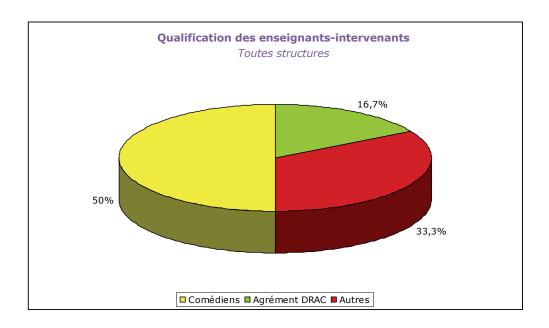
Souvent, le théâtre se retrouve à côté d'autres activités, essentiellement de loisirs, encadré par des bénévoles.

b) Statut des enseignants-intervenants



Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs (pratiques amateurs). Le bénévolat repose sur des bonnes volontés avec cependant des limites en termes de développement de l'offre qualitative d'enseignement. La présence renforcée de compagnies professionnelles sur le territoire pourrait répondre en partie à cette problématique. Le pourcentage d'intermittents qui assurent des activités d'initiation et de pratique est relativement faible.

c) Qualification des enseignants-intervenants



Une confusion existe chez certains entre une qualification professionnelle et un agrément pour intervenir. En effet, ce qui est déclaré par des intervenants comme un agrément de la DRAC est, en fait, une attestation annuelle leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.

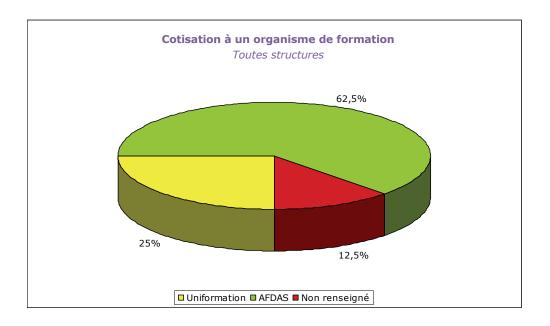
Enfin, une majorité d'intervenants se déclare « comédiens ».

Cette « appellation » couvre des situations très diverses : certains ont fait des cursus en conservatoire, d'autres se sont formés dans une pratique au quotidien...

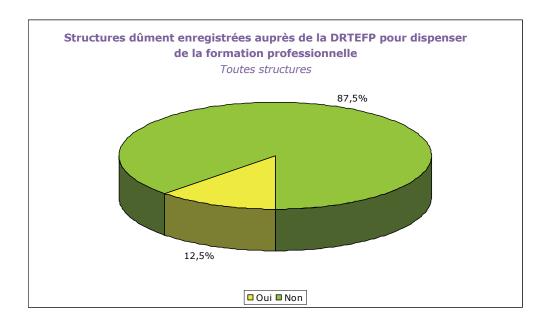
d) Répartition par tranches d'âge

En raison de données trop partielles, nous ne pourrons traiter ce chapitre.

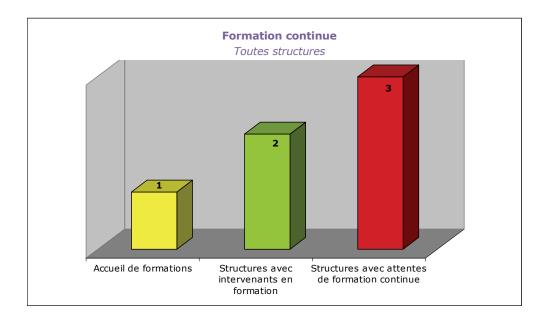
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



On observe une évolution plutôt favorable des structures en termes d'adhésion à un dispositif permettant aux intervenants de s'inscrire dans une démarche de formation.



Il s'agit plus d'une offre réduite de formation qu'un réel agrément pour dispenser de la formation professionnelle.



Une majorité d'intervenants ne ressent pas la nécessité de s'inscrire dans une démarche de formation. C'est la question de la compréhension et de l'appropriation des intervenants des enjeux d'une formation complémentaire à leurs pratiques, dans la durée, qui est posée.

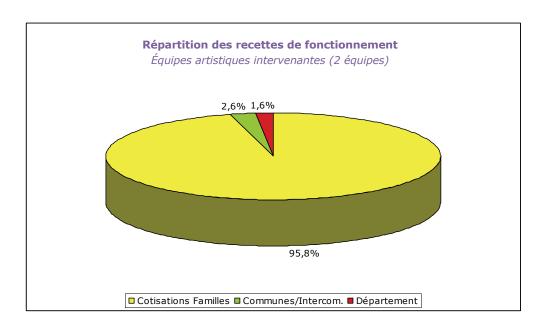
5. Tarifs • Budgets

a) Tarifs par types de structures

Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
Lieux d'initiation et de pratiques (2 structures)	40€	200€	40 €	200€
Équipes artistiques intervenantes (3)	8€	165€	8€	165€

On observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement).

b) Répartition des recettes de fonctionnement



Les activités de pratique reposent essentiellement sur l'engagement des pratiquants « théâtre ». Les subventions des collectivités publiques ne sont pas directement fléchées sur l'enseignement théâtral mais plutôt sur la mise à disposition de locaux.

En raison de données incomplètes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les lieux d'initiation et de pratiques dans ce chapitre.

C - Les liens avec les territoires - Les actions pédagogiques et artistiques

1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion

La question des liens entre structures est essentielle.

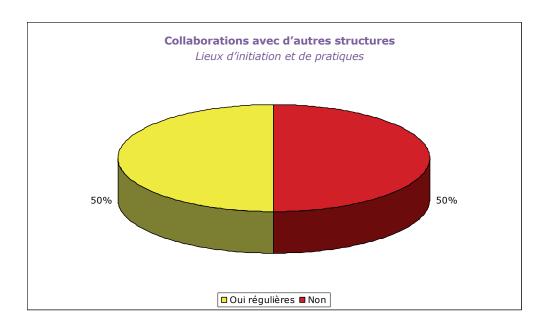
L'Adda. Scènes croisées a initié des actions sur le territoire départemental, notamment sur l'approche de la régie spectacle.

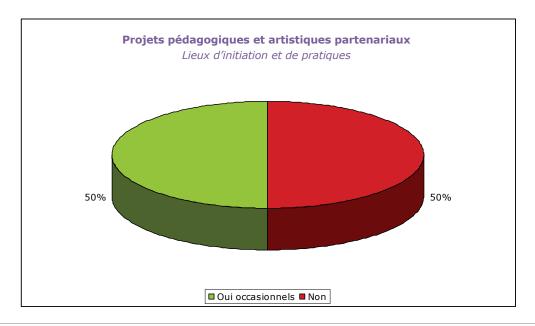
Cependant, il est parfois difficile de fédérer les intervenants autour d'actions communes.

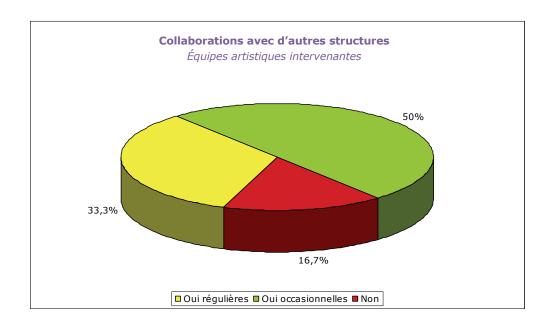
D'autre part, les rassemblements via la Fédération des foyers ruraux permettent ponctuellement à l'Adda. Scènes croisées d'intervenir aux côtés des structures.

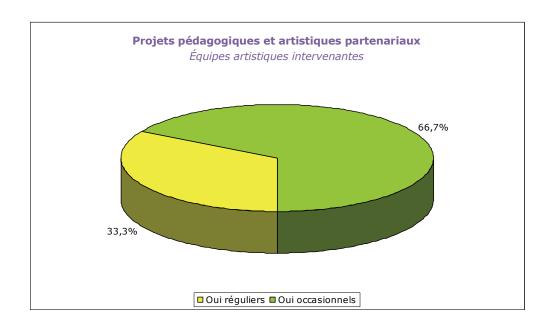
Cet accompagnement est peu développé et structuré aujourd'hui, la demande étant plus une attente d'accompagnement sous la forme de subventions que d'apports techniques et pédagogiques.

Un lien de fait existe néanmoins avec l'intervenante « Théâtre » à l'Adda. Scènes croisées, qui est un pivot important entre les actions départementales et les acteurs du territoire.



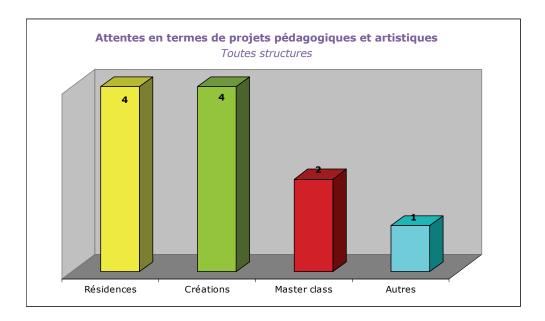






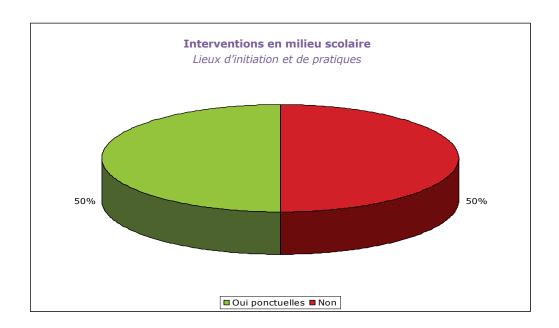
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

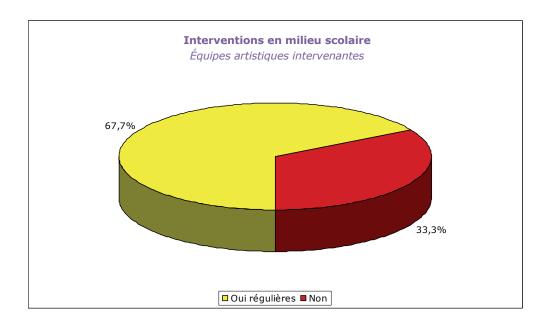
<u>A noter</u>: Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes comédiens.



C'est la question du lien à développer entre l'initiation, l'enseignement et l'artistique, notamment par la présence de compagnies théâtrales permanentes mais aussi à travers une relation renforcée avec les structures d'enseignement du théâtre contrôlées en région (CNR de Montpellier, ENMDT de Nîmes).

3. Liens avec l'Education nationale





Une politique forte d'intervention de l'Adda. Scènes croisées existe dans le domaine du théâtre, essentiellement à l'école primaire.

C'est le premier étage indispensable aujourd'hui à la construction d'un véritable cursus d'éveil qui pourrait s'étendre à une action spécifique « Théâtre au collège ».

Deux options légères en « théâtre » existent sur la Lozère : au Lycée Chaptal de Mende et de façon assez conséquente au lycée Saint Joseph de Marvejols.

Ces options sont très demandées par les lycéens notamment sur Marvejols, action initiée par les comédiens du théâtre de la Mauvaise tête dans une réelle définition d'un parcours artistique (une trentaine de lycéens concernés).

Cependant, à moyens termes il conviendrait de travailler au renforcement de ces options, en abordant la question de la définition d'une carte scolaire « théâtre » départementale.

III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

- Le partenariat,
- La coopération,
- Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de la Lozère a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- La politique en faveur du théâtre impulsée par l'Adda. Scènes croisées et notamment dans les actions en milieu scolaire,
- Des tarifs non différenciés entre les élèves « Commune centre Communes extérieures » pour le secteur associatif,
- Des actions d'éveil au théâtre impulsées par les structures.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructure et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- D'absence d'un enseignement public du théâtre, notamment avec l'absence de cette spécialité au sein de l'école agréée départementale,
- De manque de réels liens avec des écoles contrôlées de la région hors département pour permettre la continuité des enseignements pour les élèves,
- Des propositions pédagogiques qui se résument trop souvent sur des ateliers de pratiques, avec un déficit en termes de culture générale théâtrale,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- La question de la place de l'école départementale dans le développement de l'offre de l'enseignement du théâtre sur le département,
- Le développement d'actions partenariales avec des structures ressources sur le territoire départemental, dans un lien à développer avec l'Adda. Scènes croisées.
- La notion de mise en place d'actions partagées d'expérimentation,
- Le recrutement d'un coordonnateur « Théâtre », avec une double compétence artistique et pédagogique (de préférence titulaire d'un DE), qui pourrait être accroché, soit à l'école départementale, soit à l'Adda. Scènes croisées.

GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique		
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique		
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral		
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse		
AEA			
AFDAS	Assistant d'Enseignement Artistique Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs		
AFDAS	Aide Individuelle à la Formation		
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse		
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi		
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique		
CA	Certificat d'Aptitude		
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation		
CDD	Contrat à Durée Déterminée		
CDI	Contrat à Durée Indéterminée		
CEFEDEM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique		
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial		
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales		
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants		
CHAM	Classes à Horaires Aménagés		
CIF	Congé Individuel de Formation		
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale		
CNR	Conservatoire National de Région		
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse		
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle		
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse		
DE	Diplôme d'État		
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales		
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant		
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle		
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles		
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant		
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI		
ENM	École Nationale de Musique		
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre		
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation		
GVT	Glissement Vieillesse Technicité		
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agrée		
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations		
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique		
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs		
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles		
PRQ	Programme Régional Qualifiant		
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique		
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical		
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique		
VAE			
VAC	Validation des Acquis de l'Expérience		